

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
CK/EL/CV/290921PVCM

AUBAGNE, le 11 Octobre 2021

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 SEPTEMBRE 2021

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

M. Le Maire : Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Tout le monde n'est pas là mais, en tout cas, la grande majorité est arrivée.

Merci au public d'être venu et cela faisait très longtemps, je ne sais plus si cela fait exactement 18 mois, mais c'est en tout cas la première fois que nous nous retrouvons dans le cadre de ce Conseil Municipal de manière publique. Toutefois, vous savez qu'il faut respecter les mesures sanitaires en vigueur et la distanciation physique notamment pour la protection de tous. Les couples et les familles peuvent se mettre à côté ; les autres groupes, prenez un rang d'écart pour s'assurer qu'on se protège tous bien.

J'ouvre donc ce Conseil Municipal à l'Espace des Libertés. Nous nous réunissons avec le public et nous en sommes bien sûr ravis. Cette nouvelle séance du Conseil Municipal se tient aussi sur les réseaux sociaux puisque ce Conseil Municipal est diffusé en direct. Nous verrons si la qualité de cette retransmission est au rendez-vous ! Nous faisons un essai ce soir.

Avant de faire l'appel nominal des Conseillers Municipaux, je vais tout d'abord procéder à l'installation de deux nouveaux élus ici présents.

Je vais commencer par l'installation de M. Matthieu HERMANT, suite au décès, le 27 Juin 2021 de Mme Patricia PELLEN, qui est bien sûr toujours dans nos cœurs, en tant que Conseiller Municipal de la Liste « AUBAGNE ENSEMBLE ».

Conformément aux Articles L. 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 270 du Code Electoral, c'est le candidat suivant de la liste qui est appelé à occuper le poste vacant.

Le candidat suivant de la liste « AUBAGNE ENSEMBLE », était Mme Jennifer AMSELLEM qui m'a fait part de son intention de ne pas siéger au Conseil Municipal, par courrier du 4 Septembre 2021.

C'est donc le candidat suivant de cette liste « AUBAGNE ENSEMBLE », en l'occurrence M. Matthieu HERMANT, qui est appelé à siéger au sein de notre Assemblée.

M'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à l'installation de M. Matthieu HERMANT, né le 10 Février 1987 à MONT-SAINT-MARTIN, dans la Meurthe et Moselle, demeurant Avenue du 21 Août 1944, en tant que Conseiller Municipal.

M. HERMANT, je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

Le Conseil Municipal applaudit.

Par ailleurs, par lettre du 9 Septembre 2021, reçue le 13 Septembre, M. Bernard PONS, de la Liste « POUR FAIRE RENAITRE AUBAGNE », m'a informé de son intention de démissionner du Conseil Municipal.

Conformément aux mêmes articles, les Articles L. 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 270 du Code Electoral, c'est le candidat suivant de ladite liste qui est appelé à occuper le poste vacant.

Le candidat suivant de la Liste « POUR FAIRE RENAITRE AUBAGNE », en l'occurrence, Mme Michèle BOUGEAREL, est donc appelé à siéger au sein de notre Assemblée.

M'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à l'installation de Mme Michèle BOUGEAREL née CARDUCCI, le 14 Novembre 1956 à MARSEILLE, demeurant Impasse Michel, Les Grands Mellets, en tant que Conseillère Municipale.

Mme BOUGEAREL, je vous souhaite bien évidemment la bienvenue parmi nous.

Le Conseil Municipal applaudit.

Le tableau du Conseil Municipal s'en trouve donc modifié.

M. Matthieu HERMANT intègre la 42^{ème} place du tableau et Mme Michèle BOUGEAREL la 43^{ème} place.

Si vous me le permettez mes chers collègues, je vais remettre de manière officielle leur écharpe respective aux deux élus.

Le Conseil Municipal applaudit de nouveau.

Je profite de ces nouvelles installations pour faire le point sur un certain nombre de délégations qui, pour certaines, font l'objet de quelques ajustements auprès des Conseillers Municipaux.

Je commence par M. Matthieu HERMANT qui sera Conseiller Municipal délégué à l'Agriculture et à la Forêt.

Mme Hélène TRIC devient Adjointe déléguée à la Politique Alimentaire Communale. Je te remercie personnellement, ma chère Hélène, au nom de tous nos collègues, pour le travail que tu as effectué au titre de la délégation « Séniors » depuis de nombreuses années.

Cette délégation des séniors sera désormais attachée à celle de Mme Valérie MORINIERE qui gèrera donc les délégations « Politique Sociale, Solidarité, Vie Associative et Séniors ».

Par ailleurs, Mme Julie GABRIEL conserve ses délégations actuelles « Enfance et Petite Enfance » et sera en charge de la délégation des Femmes jusqu'à présent gérée par Mme Irène DUPLAN que je remercie, ma chère Irène, pour tout le travail que tu as effectué également dans ce cadre. Irène DUPLAN portera maintenant la délégation aux relations avec les C.I.Q. confiée auparavant à Patricia PELLEN. Tout le monde s'en souvient ici.

Et enfin, je voudrais faire part de quelques ajustements sur les périmètres des adjoints de quartier.

M. Léo MOURNAUD a toujours en charge le centre-ville.

Mme Jeannine LEVASSEUR, Palissy, Les Passons, Aubagne Sud.

M. Jean-Bernard LOUIS, La Tourtelle, Saint-Mitre, Camp Major, Le Charrel. Et Mme Julie GABRIEL reste inchangée. Elle a en charge les quartiers de Beaudinard, Eoures et Le Pin Vert.

Voilà ce que je souhaitais vous faire partager mes chers collègues. Je vais maintenant, si vous le voulez bien, procéder à l'appel nominal avant la tenue de ce Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	40
Excusés	3

(ayant donné procuration :

M. André LEVISSE à M. Alain ROUSSET
M. Patrice JARQUE à M. Jean-Bernard LOUIS
M. Zarick KOURICHI à Mme Sophie AMARANTINIS)

--- ooo O ooo ---

Comme vous le savez et comme l'exige le règlement, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. Et s'il accepte, je vous propose de désigner le benjamin de l'assemblée qui, en l'absence de M. Zarick KOURICHI, est M. Jérémy PANGOURASSOU, secrétaire de cette séance.

M. PANGOURASSOU, vous l'acceptez, merci. C'est parfait.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **28 Juin 2021**, soumis à votre approbation, est adopté à l'unanimité des Conseillers Municipaux.

Je vous informe, mes chers collègues, que les deux prochaines réunions du Conseil Municipal devraient avoir lieu le **9 Novembre** et le **13 Décembre** dans cette même salle puisque, vous le savez, dans la Salle du Bras d'Or, est installé le Centre de Vaccination que nous avons mis en place avec l'Hôpital d'Aubagne.

Mes chers collègues, avant de passer à l'examen de l'Ordre du Jour, je tiens à ouvrir cette séance par un nouvel hommage à un Aubagnais qui était cher à nos cœurs, Patrick BALLICHI, vous le savez, qui était Directeur du Théâtre Municipal Le Comœdia. Sa disparition brutale nous a tous désespéré, un mois jour pour jour après le décès de sa maman et alors qu'il venait de présenter le brillant programme de la nouvelle saison de ce théâtre qu'il aimait tant. Aubagne perd un homme passionné par sa ville natale qui lui a tant apporté, à laquelle il a tant donné. D'ailleurs, l'ensemble de son parcours artistique tout autant que son infinie gentillesse, cette gentillesse reconnue par tout le monde sans exception aucune, lui avait valu de recevoir la plus haute distinction de la Commune, la médaille de la Ville, nous n'oublierons pas, bien évidemment, Patrick BALLICHI. Mais je souhaitais quand même lui rendre un hommage ce soir.

Je voudrais, si vous me le permettez également, rendre un hommage à un autre agent de la Ville, M. Antoine GIAIMO qui était agent municipal au Service des Sports, décédé brutalement alors qu'il était sur le point de prendre sa retraite. Nous avons bien sûr une pensée chaleureuse pour sa famille à laquelle nous présentons à nouveau toutes nos condoléances.

Je vous propose mes Chers Collègues d'observer une minute de silence pour rendre hommage à M. BALICCHI et à M. GAIMO.

Le Conseil Municipal debout observe une minute de silence.

Je vous remercie.

Avant de rentrer dans notre Ordre du Jour, je voudrais avoir quelques mots, si vous me le permettez, concernant la venue du Président de la République, Emmanuel MACRON, qui est venu sur le territoire métropolitain, vous le savez, au mois de septembre.

Le Président MACRON est venu porteur de financement pour accompagner les projets métropolitains et en particulier ceux liés à la mobilité. L'aide qu'il propose pourrait prendre la forme d'une subvention de 250 millions d'euros et d'un emprunt de 750 millions d'euros garanti par l'Etat, ce qui représente une somme avoisinant le milliard d'euros.

.../...

Mais le Président de la République a conditionné l'intervention de l'Etat à une meilleure organisation de la Métropole.

Ce sujet n'est pas un sujet simple. Il est en fait porté par un triptyque. Le premier élément de ce triptyque est tout ce qui touche le financement, et en particulier le reversement aux communes. Le deuxième élément de ce triptyque touche la territorialité et, enfin, le troisième élément, lui, regarde la répartition des compétences entre la Métropole et les communes.

Le premier point qui concerne donc les finances est le « reversement aux communes », notamment via par ce que l'on appelle les « attributions de compensation », est quelque peu remis en question.

Vous le savez, ces reversements aux communes, ces attributions de compensation, sont le fruit de l'histoire. En résumé, pour ceux qui ne seraient pas complètement informés sur ces sujets-là, les attributions de compensation viennent de ce que l'on appelle les transferts de compétence. Et parmi celles-ci, il y avait bien évidemment tout ce qui touchait le développement économique et, à l'époque, ce qu'on appelait la Taxe Professionnelle. Et quand cette compétence attachée aux communes est partie vers les territoires, bien évidemment les communes ont eu en retour les sommes correspondantes et ces sommes s'appellent des attributions de compensation. Pour la Ville d'Aubagne, cela représente 12,7 millions d'euros, mes Chers Collègues, ça je pense que vous le savez. Et si vous voulez quelques chiffres pour vous situer, pour la Ville de Salon, cela représente un peu moins de 20 millions d'euros, pour la Ville d'Istres, je parle des villes qui sont comparables à Aubagne, cela représente un peu plus de 60 millions d'euros et pour la Ville de Martigues, cela représente 90 millions d'euros.

Ce triptyque sur lequel le Président nous invite à réfléchir, et notamment sur les attributions de compensation, de manière arbitraire, n'a pas véritablement de sens. Par contre, ce qu'il nous semble beaucoup plus intéressant, c'est de travailler collectivement à ce que l'on pourrait appeler une péréquation intercommunale qui, en responsabilité, conçue et voulue par l'ensemble des communes pour le développement du territoire métropolitain, aurait bien plus de sens et c'est ce que nous défendons en ce qui nous concerne auprès de la Métropole.

Le deuxième point que j'ai évoqué qui touche la territorialité, là aussi, la problématique, tout le monde la voit bien. Il y a des périmètres géographiques qui ont été définis, qui ont été ciblés dans le cadre des « conseils de territoire ». Là encore, ils sont le fruit de l'histoire. Certains Conseils de Territoire comptent 36 communes quand d'autres n'en comptent que 3 !

Dans un souci d'efficacité, de pertinence d'action, ne faut-il pas s'interroger, raisonner plutôt en bassin de vie ou en, ce que l'on peut appeler, bassin d'actions ?

Par exemple, je voudrais peut-être là aussi vous donner une information, mais beaucoup la connaissent, la Ville d'Aubagne s'est aujourd'hui associée à d'autres communes, comme par exemple Gémenos, Cuges-Les-Pins ou La Penne-sur-Huveaune, dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale que nous avons signée avec la Caisse d'Allocations Familiales dernièrement, et ce pour un meilleur accompagnement des familles. Vous voyez bien que, là, la Ville de Gémenos appartient au Territoire qu'on appelle le CT1 et les autres communes appartiennent à un autre territoire, le CT4. Mais on voit bien ce besoin de se rapprocher des communes pour travailler sur un certain nombre de thématiques.

Si je prends d'autres domaines, c'est peut-être plus vers la Ville de La Ciotat que nous sommes tournés, avec des points communs indéniablement propres d'abord aux communes de plus de 30.000 habitants, mais également parce que La Ciotat, comme la Ville d'Aubagne exerce une forme de centralité dans son bassin de vie.

Il faut, me semble-t-il, de la souplesse, de l'agilité selon les domaines ; je crois qu'il faut laisser travailler les communes ensemble, même si elles n'appartiennent pas au même Conseil de Territoire. Il y a donc une vraie réflexion à avoir sur ce deuxième sujet.

Troisième sujet, c'est les domaines d'intervention, ce qu'on appelle la répartition des compétences entre la Métropole et les communes, où là encore il faudrait peut-être écouter les voix de la réalité locale, les voix du terrain.

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité économique pour attirer des investisseurs a toute sa pertinence, mes Chers Collègues, au niveau de la Métropole. C'est une évidence. Quand on veut discuter avec un investisseur chinois ou avec des entrepreneurs qui viennent de toute l'Europe, il vaut mieux le faire au niveau de la Métropole peut-être que de se « chamailler » entre territoires pour faire en sorte que cette entreprise vienne s'installer sur notre terrain. Et là, la vraie vision est une vision globale, de stratégie économique d'attractivité. De même, sur les transports, sur la mobilité, il faut qu'il y ait une continuité, une réflexion qui soit stratégique bien évidemment.

Des propositions très concrètes ont été faites au niveau de l'Etat à travers le Préfet de Région, c'était en 2019, notamment quand le Préfet de Région nous a interpellés sur la fusion Métropole/Département.

Pour autant, mes Chers Collègues, mes Chers Amis, gérer la voirie, les travaux, la réfection des rues, des trottoirs, a toute sa pertinence lorsqu'elle est mise en œuvre au niveau de la commune. Il en est de même au niveau des bornes à incendie par exemple.

Les éléments qui avaient été remis au Préfet de Région, lequel les avait transmis au niveau du gouvernement, n'ont jamais reçu de suites.

Aujourd'hui, le Président MACRON vient, remet toutes ces questions-là sur la table. Il demande que nous le fassions de manière assez rapide puisqu'il reviendra sur la Métropole aux alentours de la mi-octobre et la Présidente de la Métropole, Martine VASSAL, a concerté les 92 maires des communes de la Métropole afin que nous puissions tous ensemble essayer d'apporter une réponse commune. C'est un vaste sujet, c'est un vaste travail qui est engagé et je peux dire, ici, mais je crois qu'on sera tous d'accord là-dessus, parce que c'était une position relativement commune et partagée ici dans cet hémicycle que, s'il y a un enseignement à tirer de cette situation, c'est clairement que la création forcée de la Métropole par une fusion de six établissements intercommunaux, les six fameux Conseils de Territoire, chacun avait des périmètres géographiques différents, des compétences portées de manière différente, on ne s'occupe pas de la voirie à La Ciotat, on s'en occupe à Aubagne, des organisations et des situations budgétaires radicalement différentes, eh bien toute cette démarche-là au moment de la création de la Métropole, nous l'avions dénoncé et nous constatons aujourd'hui que ce n'était pas la voie la plus pertinente pour la simplification institutionnelle et fonctionnelle de nos institutions. C'est ce que demandent les Français, c'est ce que demandent nos concitoyens, et cela n'a pas été réellement pris en compte

On l'avait tout cela, bien évidemment, pressenti avant la création de la Métropole en 2016 et je crois qu'ici tout le monde l'avait dénoncé.

Voilà ce que je voulais vous dire, en tout cas les éléments sur lesquels je voulais porter votre attention, mes Chers Collègues, puisque c'est un sujet qui est quand même brûlant et un sujet d'actualité.

Voilà, je termine ici mes propos liminaires, je vous propose de passer à l'ordre du Jour sauf s'il y a des interventions, et il y en a.

Mme MELIN, je vous cède volontiers la parole.

Mme MELIN : Merci M. Le Maire. Premier point déjà, le premier constat, c'est que je trouve que M. MACRON, le Président de la République, est bien ingrat à votre égard, vous tous, de Droite comme de Gauche, qui avaient appelé de vos vœux l'élection d'un président de Région qui portait aussi bien dans sa liste globale ses propres listes que des listes la REM, ou l'accord de la Gauche réunie puisqu'il y a eu désistement. Je tiens à le rappeler. A mon avis, c'est la première fois d'une très longue série. Ce genre d'impairs politiques doit être rappelé régulièrement.

Au-delà de ça, évidemment que tous les maires de ce département s'étaient érigés contre la création de cette Métropole créée, somme toute, même rétrospectivement, on ne sait pas trop pourquoi dans une telle précipitation avec autant d'éléments qui portent en germe, et maintenant nous sommes à 5 ans de fonctionnement, qui portent en soi le germe d'un échec annoncé. On en est encore à se demander comment on va organiser tout cela, tellement ça a été fait en dépit du bon sens alors que les intercommunalités, même si et elles étaient perfectibles, ne fonctionnaient pas si mal que ça, que la coopération intercommunale est une nécessité, mais là encore, vous le soulignez assez justement, c'est au choix des communes de savoir ce dont elles ont besoin, la centralisation à ce point-là n'est pas tout à fait souhaitable, loin de là, et on pourrait parler des défauts, il y en a une longue liste, il y a surtout un défaut fondamental, c'est la dette qui a été trouvée dans le berceau de cette Métropole.

Si je suis bien au courant, le dernier budget a posé un gros problème pour être voté au niveau de la Métropole et évidemment, on l'a bien vu quand il s'était agi au Conseil de Territoire d'une des grandes prérogatives, paraît-il de la Métropole, qui était la mobilité, de voir à quel point on était amené à rogner dans les budgets, ne serait-ce que de tout ce qui était aménagement du territoire, laissant en fin de compte à la Société VINCI le soin de faire de grands circuits circulaires par des autoroutes qui avaient été prévus dans le projet initial par le Préfet à l'époque, spécialement dédié à la naissance de cette Métropole.

Alors, effectivement, c'est un vrai souci. Au nom de mon groupe, je vous demande instamment, mais là-dessus je sais que vous l'avez fait, je pense que vous le ferez encore plus, vous et votre majorité, il faut absolument se battre pied à pied pour garder les spécificités de notre commune. Elle a suffisamment de boulets aux deux chevilles pour ne pas en rajouter un autre. Sachant qu'on le sait aussi, le budget de ce qui fut l'Agglo, lui, est tellement ridicule qu'on ne peut pas malheureusement aller bien loin.

Il faudra, comme nous a dit CASTEX, à Lyon, il y a maintenant 1 mois, compter sur les entreprises. Oui, il faudra compter sur nos trois zones. Je dois dire que là il faut tirer un coup de chapeau à tous nos entrepreneurs parce que c'est vraiment eux qui ont tenu la France pendant toute cette crise de même que les artisans, de même que les commerçants, de même

.../...

que les agents de la Fonction Publique, la Fonction Publique Hospitalière. Ceux sont les Français qui ont tenu la France et pas forcément ses dirigeants.

Je compte sur vous, nous comptons sur vous et nous ne manquerons pas de vous le rappeler si nous pensons que vous n'allez pas assez loin. Nous comptons sur vous pour que nous puissions trouver notre place dans cette Métropole qui est véritablement insupportable.

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Merci. En effet, n'ayant aucune surprise à l'échec de la Métropole telle qu'elle fonctionne aujourd'hui et dans l'état des lieux qu'on peut en faire, et dans son fonctionnement, puisque depuis un peu plus d'un an je participe au Conseil Métropolitain, on peut se rendre compte que, du point de vue démocratique, on est vraiment loin du compte et le schéma, l'organigramme lui-même de la Métropole y conduit, ça été dit et répété, je n'y reviens pas.

Je crois que la venue du Président de la République à Marseille, avec l'aide annoncée mais une aide conditionnée, est proprement scandaleuse dans la mesure où, si l'échec est tel, c'est aussi, et pas seulement pour des questions d'organisation, de toute façon on ne peut pas avoir cette somme d'élus, de maires, et le nombre d'habitants, on l'avait annoncé pendant nos luttes précédentes, régie par une seule entité, centralisée, pour laquelle rien n'est possible. Donc, l'aide de l'Etat aurait dû venir d'emblée en installant la Métropole et l'aide du Président MACRON annoncée aurait dû se faire sans condition, c'est-à-dire en accompagnant un certain nombre de politiques urgentes à mettre en œuvre, en particulier sur la Ville centre qui est Marseille, sans opposition bien sûr, puisqu'il s'agit de ça, aux collectivités autour et aux communes autour.

Cela étant, j'abonde dans le sens des luttes qui continueront par le biais des maires et des E.P.C.I. qui vont continuer à travailler et à œuvrer pour une grande proximité. Les problèmes de service public, les problèmes de démocratie, les problèmes économiques et les problèmes de transports auront besoin d'être accompagnés. Ce qui nous conduit à penser, en tout cas, ici dans notre groupe nous le pensons, et j'y œuvrerai au sein de mon groupe à la Métropole, qu'il faut trouver d'autres moyens pour la Métropole, il faut penser à une remise à plat de cette Métropole, de son organisation et dans une nouvelle recette, si je donne deux exemples, puisqu'il a été évoqué le cas de VINCI qui, je crois, a été largement exonéré de beaucoup d'impôts et, par contre, en revanche, a eu beaucoup de profits. On pourrait penser à ce qu'il y ait une reversion par exemple des recettes et une contribution solidaire envers la Métropole et éventuellement aussi pour les questions de transport demander à ce que notre Métropole puisse accéder au niveau du versement transport de la Métropole parisienne pour pouvoir justement abonder et avoir des recettes de transport qui bénéficieraient de toute façon aussi à notre commune.

Après, sur le combat des maires, j'espère M. Le Maire, et je suppose que vous allez le faire, vous ne lâchez rien. En tout cas, les Aubagnaises et les Aubagnais en ont grandement besoin.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : D'abord merci M. Le Maire d'ouvrir ce Conseil Municipal par ce débat parce qu'il est effectivement très important pour notre territoire et très d'actualité puisque le calendrier dans lequel le Président de la République nous inscrit à marche forcée est un

.../...

calendrier serré. Et donc je trouve que c'est normal mais aussi agréable que l'ensemble du Conseil Municipal soit amené à s'exprimer à ce moment-là de la vie démocratique de notre territoire.

Rappeler que les écologistes, dès l'émergence de l'idée de cette Métropole, portaient avec force la volonté d'une Métropole de projets qui, peut être, et ce qui se dessine, une Métropole de projets, une Métropole sur des compétences qui ont vocation à être à l'échelle métropolitaine, vous en avez donné une illustration sur le plan économique, c'est évidemment le cas également des transports, je pense aussi que c'est le cas de certains équipements culturels et sportifs de notre Métropole.

Là où nous en sommes, et pour amener les choses un petit peu à Aubagne, je me suis fortement inquiété en Commission « Aménagement du Territoire » quand nous avons étudié une délibération qui devait être à l'Ordre du Jour de ce Conseil Municipal et qui ne l'est pas, j'en suis heureux, parce qu'elle prévoyait que la Ville d'Aubagne se dessaisisse d'un certain nombre d'équipements parmi lesquels Agora, parmi lesquels les ateliers Thérèse Neveu et qu'elle s'en dessaisisse au profit de la Métropole qui exerce en ce moment des compétences en lien avec ces équipements. Et j'avais dit en Commission, je ne sais pas si c'est pour cette raison là qu'on ne retrouve pas la délibération à l'Ordre du Jour, je veux le croire, j'avais dit en Commission qu'il était urgent de surseoir à ce genre de délibérations sachant que la Métropole allait peut-être être redessinée sur sa façon d'agir et sur ses compétences. Et, puisque vous êtes amené, M. Le Maire, en ce moment, à parler au nom de la Ville d'Aubagne dans ce débat de construction de redessin de la Métropole, nous, on voudrait vous dire qu'il est important d'y voir quelques priorités parmi lesquelles effectivement ces compétences de proximité restent dans les communes. La démocratie va tellement mal, les électeurs ont tellement de mal à faire du sens avec l'action publique qu'il est important, il est sans doute urgent, de ramener ce qui est le quotidien des administrés dans une gestion des élus de proximité, dont les élus communaux sont évidemment les mieux à même.

Deuxième chose, dans ce moment de redessin, il sera important de dire le rôle des services publics, des agents du service public communal et des agents du service public métropolitain, que ces choses-là ne soient pas très ambiguës comme c'est le cas bien souvent en ce moment. Les communes s'arrangent un petit peu en envoyant à la Métropole des salaires qu'elles ont du mal à financer parce que, dans toutes les communes, et Aubagne en est un des exemples parmi les autres, on a un chapitre 12 qui est difficile à tenir et ce n'est pas comme ça que les choses doivent se gérer, les choses doivent se gérer avec un réel découpage clair pour tout le monde, pour les élus, pour les agents du service public et pour les citoyens de ce qu'est le rôle d'un agent public du service communal et ce qui est le rôle d'un agent public du service métropolitain. Ainsi, on donne du sens à ce que font les agents du service public, c'est mieux compris, c'est mieux investi par les agents eux-mêmes et c'est plus efficace.

Evidemment, vous ne serez pas étonnés, je vais vous demander d'être vigilant sur ce qui est des compétences qui rentrent dans les enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique. Celles-là sont essentiellement du champ de compétence de la Métropole, elles doivent le rester car c'est à cette échelle-là que l'on peut, sur les transports, sur la gestion des déchets, sur les achats groupés d'énergie, agir de façon efficace.

Merci.

M. Le Maire : Merci de vos interventions. Il y a effectivement une cohérence de points de vue

mais ce n'est pas surprenant puisque, dès que la Métropole avait été pensée ou évoquée en tout cas par le gouvernement de M. HOLLANDE à l'époque, sous l'égide de son Premier Ministre qui était M. AYRAULT, il y avait cette convergence de points de vue.

Je voudrais juste rappeler, mais vous le savez tous ici, dans cet hémicycle, qu'à l'époque, la construction de la Métropole était soutenue par le Premier Ministre qui avait promis à Jean-Claude GAUDIN 3 milliards d'euros. On a attendu les 3 milliards d'euros en 2016, en 2017 et puis c'est M. MACRON qui vient et qui dit que ce ne sera pas 3 mais ce sera 1 milliard d'euros et puis ce milliard d'euros est conditionné, si je puis m'exprimer ainsi.

Ne perdons pas cela de vue aussi et je pense que, si Jean-Claude GAUDIN avait eu 3 milliards d'euros au démarrage de la Métropole, peut-être qu'effectivement cela aurait permis une construction de notre Métropole dans des conditions différentes.

Toujours est-il qu'aujourd'hui nous en sommes là, qu'il y a cet engagement du Président MACRON à revenir dans une quinzaine de jours maintenant et sur lequel les élus, me semble-t-il, tous les élus de la Métropole en responsabilité doivent répondre. Je serai, moi, aux côtés de la Présidente Martine VASSAL pour répondre au Président MACRON sur ces éléments-là.

J'ai juste un point sur lequel je voudrais revenir M. GRANDJEAN, vous avez évoqué effectivement, et à juste titre, les compétences qui doivent être de niveau métropolitain, vous avez parlé de développement économique, vous avez parlé de mobilité, vous avez parlé d'environnement en disant que c'était le champ métropolitain, je voudrais quand même si vous me le permettez, sur ce type de compétences, dire aussi que c'est un champ local. Et je pense que nous avons beaucoup à faire sur un plan local concernant l'environnement, même si, sur les grands sujets liés à l'énergie, c'est au niveau de la Métropole. Mais quand on emploie le mot environnement, employons-le aussi, mais je sais que vous partagez mon point de vue, sur un plan local, ça me paraît important de le souligner.

Mes chers collègues, on ne pouvait pas passer à côté de cet échange, de ce débat concernant ce qui se passe au niveau de la Métropole parce que tout le monde sait aujourd'hui qu'une commune, quelle qu'elle soit, a besoin de ses partenaires institutionnels, que ce soit le Département ou la Métropole et que, quand un sujet de manière aussi brutale touche la Métropole, il faut bien que sur un plan local nous puissions en débattre également.

Si vous en êtes d'accord, on peut passer maintenant à **l'Ordre du Jour**.

Nous allons commencer par la Commission « Administration Générale », et c'est M. ROUSSET qui va s'y coller et M. ROUSSET a huit délibérations à nous rapporter.

M. ROUSSET, vous avez la parole.

M. ROUSSET : Merci M. Le Maire, si vous le voulez bien, je vais faire un tir groupé sur les cinq premières délibérations.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

Installation de deux nouveaux Conseillers Municipaux :

- M. Matthieu HERMANT, suite au décès de Mme Patricia PELLEN
- Mme Michèle BOUGEAREL, suite à la démission de M. Bernard PONS.

Suite au décès, le 27 Juin dernier, de Mme Patricia PELLEN de la Liste « AUBAGNE ENSEMBLE » en qualité de Conseiller Municipal et de la démission de Mme Jennifer AMSELLEM de cette même liste, conformément au Code Electoral, le candidat suivant, à savoir M. Matthieu HERMANT, est appelé à la remplacer.

Suite à la démission de M. Bernard PONS de la Liste d'Opposition « POUR FAIRE RENAITRE AUBAGNE », et conformément au Code Electoral, la candidate suivante, à savoir Mme Michèle BOUGEAREL, est appelée à le remplacer.

Il s'agit donc de procéder à leur installation.

01-230321 à 05-230321 - Sur les rapports de Monsieur Alain ROUSSET, Adjoint au Maire -

- **Désignation de nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein de trois commissions municipales suite au décès de Mme Patricia PELLEN et à la démission de M. Bernard PONS.**
- **Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres.**
- **Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Administrative Paritaire Communale (Ville et C.C.A.S.).**
- **Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Technique (Ville et C.C.A.S.).**
- **Désignation des représentants de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).**

Comme suite au décès de Mme Patricia PELLEN et à la démission de M. Bernard PONS, les délibérations qui vont suivre visent à désigner un représentant du Conseil Municipal au sein des commissions auxquelles ils siégeaient :

- La Commission Municipale « Sécurité, Préventions, Citoyenneté et Ville Numérique » ;
- La Commission d'Appel d'Offres ;
- La Commission Administrative Paritaire Communale (Ville et C.C.A.S.) ;
- La Commission Technique Paritaire (Ville et C.C.A.S.) ;
- La Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) ;

et les deux commissions municipales « Culture, Evénements culturels et Patrimoine » et « Sport et Evénements sportifs ».

Ainsi, Mme Irène DUPLAN est désignée pour siéger au sein de la Commission Municipale « Sécurité, Préventions, Citoyenneté et Ville Numérique ».

Mme Sophie AMARANTINIS est désignée pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Mme Magali ROUX est désignée pour siéger au sein de la Commission Administrative Paritaire Communale.

Mme Irène DUPLAN est désignée pour siéger au sein du Comité Technique.

Mme Jeanine LEVASSEUR est désignée pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de Commissaire Titulaire.

Et enfin, Mme Michèle BOUGEAREL est désignée pour siéger au sein des Commissions Municipales « Culture, Evénements culturels et Patrimoine » et « Sport et Evénements sportifs ».

Tels sont les objets de ces différentes délibérations.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Je vous propose de les voter une par une.

Sur la première délibération, il s'agit de désigner les nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein de trois commissions communales tel que précisé par M. ROUSSET.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération n° **01-290921** est adoptée à l'UNANIMITE.

Concernant la délibération n° 2. Il s'agissait de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

La délibération n° **02-290921** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

Délibération n° 3. Il s'agissant de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Administrative Paritaire communale pour la Ville et pour le C.C.A.S.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

M. SALONE, je vous en prie !

M. SALONE : Juste quelques minutes sur cette délibération. On en a déjà discuté à plusieurs reprises dans divers conseils municipaux. Nous regrettons le fait que l'opposition ne soit toujours pas intégrée dans les commissions lorsqu'il y a des possibilités et, sur cette délibération, il y avait une possibilité au moins d'une place pour l'opposition.

Nous regrettons fortement le fait qu'on soit encore mis de côté, tout simplement.

M. Le Maire : Vous nous l'aviez indiqué, c'est vrai.

Quelle est votre position de vote ?

M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Pour les mêmes raisons d'occasion ratée de permettre la participation des élus minoritaires aux instances paritaires, nous votons contre cette délibération et la suivante.

La délibération n° **03-290921** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mmes MELIN et BOUGEAREL. Vote contre de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

M. Le Maire : Ensuite, quatrième délibération. Il s'agit donc de désigner des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Technique.

Même vote pour tout le monde ?

La délibération n° **04-290921** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mmes MELIN et BOUGEAREL. Vote contre de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

M. Le Maire : Et délibération n° 5 dont je rappelle qu'il s'agit de désigner des représentants de la Commission Communale pour les Impôts Directs.

Qui vote contre ?

La délibération n° **05-290921** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mmes MELIN et BOUGEAREL.

06-290921 - Sur les rapports de Monsieur Le Maire -

Désignation d'un représentant suppléant de la Ville d'Aubagne pour siéger au sein de l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne (A.S.A.M.I.A.).

La présente délibération vise à désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne.

Il est proposé de désigner M. ROUSSET en tant que représentant suppléant pour la Ville d'Aubagne.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Il n'y aura pas de participation au vote de notre part puisqu'il n'y a pas de possibilité pour les oppositions d'être présentes et c'est normal. Juste demander à M. ROUSSET d'être vigilant quand il participera au nom de la Ville d'Aubagne à l'A.S.A.M.I.A. parce que c'est un groupe qui est grande difficulté parce que le tarif de l'eau a été augmenté fortement par la S.E.M. et il redistribue de l'eau qu'il achète à la S.E.M. et ça génère un déficit annuel à hauteur à peu près de 80.000 euros qu'ils ne savent pas combler autrement qu'en sollicitant des

.../...

subventions. Il y en a une qui a été votée au mois de décembre 2020, si je ne dis pas de bêtise, par le Conseil de Territoire à hauteur de 300.000 euros qui va venir pallier, en partie, parce qu'une dette de 350.000 euros, il va falloir que l'A.S.A.M.I.A. trouve les moyens de pérenniser son activité ou par une subvention publique régulière ou par d'autres choix qui peuvent être un peu plus douloureux puisqu'il y a dans les bénéficiaires des agriculteurs en exercice mais aussi d'anciens agriculteurs ou des riverains du canal. Nous demandons donc à M. ROUSSET qu'il soit vigilant à ce que les évolutions nécessaires de l'A.S.A.M.I.A., si elles sont douloureuses pour les participants, les adhérents à ce syndicat, ne le soient pas au détriment des agriculteurs en exercice et ne freinent pas l'installation de futurs agriculteurs potentiels.

M. Le Maire : Nous sommes particulièrement attentifs, mais vous l'avez souligné très justement, sur la subvention exceptionnelle accordée à l'A.S.A.M.I.A. par le territoire mais, bien évidemment qu'aussi bien le Premier Adjoint que le Maire d'Aubagne étaient bien sûr très actifs dans cette décision. Cela montre toute notre volonté d'accompagner au mieux l'A.S.A.M.I.A. sur ces sujets-là.

Revenons quand même au vote, puisque c'est un vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **06-290921** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mme BENASSAYA-NIVET, M. GRANDJEAN, Mmes MELIN et BOUGEAREL.

07-290921 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint -

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Dans le cadre de la mandature actuelle, il convient de désigner selon le principe de la proportionnalité les 12 représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du C.I.S.P.D.R. au titre du 1^{er} collège.

Je vous donne les noms qui ont été à la fois présentés par la Majorité et par les groupes d'Opposition.

- M. Alain ROUSSET
- Mme Sophie AMARANTINIS
- M. Vincent RUSCONI
- Mme Valérie MORINIERE
- Mme Julie GABRIEL
- M. Laurent GUEDJ
- M. Franck-Clément CHAMLA
- M. Zarick KOURICHI
- Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF
- M. Arthur SALONE
- M. Yves PERRIN-TOININ
- Mme Joëlle MELIN

Tel est l'objet de cette délibération.

M. Le Maire : Vous avez compris qu'effectivement nous avons consulté les groupes d'opposition, mais je vais vous laisser la parole M. CHERIET puisque vous voulez intervenir ainsi que Mme BENASSAYA. Cette liste a été établie comme telle.

M. CHERIET !

M. CHERIET : M. Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, le groupe « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » a désigné ses représentants au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Pour des raisons d'engagement associatif, je n'étais pas présent lors de la réunion où ce choix a été fait. Je me permets juste de préciser et de rappeler que mon expérience et mon quotidien professionnel, 30 ans d'expérience en tant qu'Educateur Spécialisé en Prévention, spécialisé dans un premier temps puis en protection de l'enfance dans un second temps, en lien direct avec les juges pour enfants, dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai siégé dans les G.L.P.D. « Groupements Locaux de Prévention de la Délinquance », ce qui m'a valu de bénéficier d'une formation sur les processus de radicalisation. Toutes ces activités rattachées au réseau partenarial tels la Justice, la Police Nationale et le secteur associatif participent pleinement des attributions du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Aujourd'hui, il est important de porter ces dispositifs sur le plan politique afin de ne pas permettre aux extrêmes de s'en saisir à des fins de politique politicienne. Pour cela, il est important d'étudier les phénomènes sociologiques en relation avec les réseaux partenariaux pour comprendre et mettre en place les outils nécessaires.

Pour toutes ces raisons, je tiens à la disposition de l'assemblée et des élus en général et à la vôtre en particulier ces expériences, mon apprentissage et mes acquis ainsi que mon réseau professionnel associatif en la matière. Merci.

M. Le Maire : Excusez-moi, je n'ai pas bien compris où vous vouliez en arriver. Est-ce que vous êtes en train de nous dire que, compte tenu de votre expérience, de vos compétences, vous vous mettez à disposition éventuellement du C.I.S.P.D. ? Ou est-ce que c'est le fait que vous n'étiez pas présent, avec votre groupe politique qui a désigné Mme MAUTREF, et que vous souhaiteriez la remplacer ? Je n'ai pas bien compris.

M. CHERIET : Ah non, pas du tout, je ne souhaite remplacer personne mais mettre toute cette expérience à disposition de tout le monde, à ceux qui siègent dans cette instance.

M. Le Maire : Comme ça, c'est clair pour tout le monde, je n'étais pas sûr. Comme ça, vous avez éclairé votre situation et votre position.

Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA : Merci de me donner la parole.

Je voudrais déjà dire tout simplement que nous, nous n'avons pas été consultés pour cette liste. Nous ne pouvons donc pas voter pour cette délibération. Et encore une fois, nous remarquons que nous sommes écartés de missions dans lesquelles nous aurions eu toute notre place. Et là je rejoins un peu M. CHERIET. Notre expérience professionnelle était vraiment un atout pour la Ville. Je regrette. C'est dommage.

.../...

M. ROUSSET : Mme BENASSAYA, nous nous sommes appuyés sur les groupes qui ont participé au deuxième tour de l'élection municipale. A cette époque-là, le groupe des Verts n'existait pas. Il n'y avait qu'un seul groupe, il n'y avait qu'une seule liste qui était la liste « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » et nous continuons d'adresser nos messages à la tête de liste, aux représentants de « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE », de cette liste de deuxième tour des élections municipales. C'est la raison pour laquelle on a interpellé « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » et la liste de Mme MELIN.

Mme BENASSAYA : Ok, merci.

M. Le Maire : Je pense, comme M. CHERIET, que vous participerez aussi par vos compétences et vos connaissances et nous regarderons comment « vous interroger sur ces sujets ».

Mme MELIN !

Mme MELIN : Je suis ravie que vous mettiez en place ce dispositif. Mieux vaut tard que jamais. La possibilité nous en était donnée il y a déjà pas mal de temps, mais... Je vois que ce deuxième mandat vous ouvre les portes de la grâce et que, du même coup, pas mal de choses se font. J'en suis ravie.

Je voudrais dire aussi à M. CHERIET que c'est avec grand plaisir que je prendrai toutes les informations qu'il voudra bien nous donner. Parce que, Monsieur, il s'agit là d'un sujet dont nous ne savons pas bien, parce que nous avons trop laissé trainer les choses, ce n'est pas faute que des extrêmes comme nous en aient parlé il y a déjà 40 ans, nous avons laissé les choses trainer et maintenant plus personne ne sait se repérer dans une société qui n'arrive plus à trouver des repères.

Je voudrais simplement donner, pardonnez-moi, je vais dire « je » une seconde, je voudrais vous donner un exemple. Il se trouve qu'en 1975, ce n'est pas hier, j'étais médecin scolaire dans les quartiers nord de Marseille et, en particulier, dans une école privée qui s'appelait « le Groupe Provence », pas celui du quartier chic, l'autre Provence, où j'ai eu à examiner des jeunes filles qui avaient entre 13 et 20 ans, qui étaient dans un désarroi absolu et nous étions donc à peu près 12 à 13 ans après les événements d'Algérie et il y avait là beaucoup de jeunes filles qui vivaient dans des conditions épouvantables dans des baraquements, pratiquement, du côté des Castors Servières. Et qu'est-ce que j'ai trouvé ? J'ai trouvé plusieurs jeunes filles avec des signes de coma, passés, puisqu'elles étaient là parce qu'elles avaient voulu se suicider et quand je leur ai demandé : « mais pourquoi tu as voulu te suicider ? » parce que ce taux de tentative de suicide était important, elle m'a dit : « il faut bien que tu comprennes, je ne peux plus vivre comme vivent mes parents, mais je ne pourrai jamais vivre à la mode française ». Ces jeunes filles de l'époque sont maintenant des grands-mères qui sont bien souvent restées dans les mêmes cités et qui se trouvent confrontées à un dysfonctionnement de société parce que, à ce moment-là, on n'a pas écouté ce qu'elles disaient et on n'a pas fait ce qu'il fallait parce qu'il y avait une idéologie qui, en permanence, est venue nous dire ce qu'il aurait fallu faire mais pas ce que ces jeunes femmes souhaitaient.

Il conviendrait qu'aujourd'hui, et je pense M. CHERIET que vous allez être d'accord avec moi pour dire que, là aussi, il faudrait écouter les personnes qui ont tout cela à vivre et que, sans en avoir une expérience personnelle, puisque la vie ne m'a plus mise dans ce circuit si vous voulez, ce que ces jeunes filles m'ont dit il y a maintenant 40 ans, même un petit peu plus, m'est resté dans l'oreille. Il faut absolument que, sur la Ville d'Aubagne, nous ayons une écoute de toutes les populations sans a priori et, peut-être, prendre les bonnes décisions quand il faut

.../...

les prendre et au bon endroit et ne pas être dans la bien-pensance, ne pas avoir la peur de taper sur la table là il faut taper sur la table et, à côté de ça, d'écouter les victimes.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Mme MELIN, je peux me rassurer, si tant est qu'il faille le faire, sur le fait que cette équipe municipale est présente partout, que cette équipe municipale est républicaine et qu'elle est donc très attachée à toutes ces notions de liberté, d'égalité et de fraternité. Et nos rôles à nous, s'il était, c'est effectivement celui de rassembler. Notre rôle à nous est celui de ne pas exorciser les uns ou les autres et je crois que, dans le travail que nous faisons, tous, chacun, à notre place, pleinement à notre place, eh bien c'est ce que nous essayons de faire.

Quand je vois le travail que fait M. RUSCONI, au niveau de la sécurité, mais surtout et au niveau de la prévention, je crois que c'est l'objectif que nous avons. Quand nous réunissons les représentants des différents cultes, c'est ce que nous faisons. Et je crois que cette Ville d'Aubagne qui est différente de la grande métropole marseillaise qui est juste à côté, cette Ville d'Aubagne est reconnue, mais pas d'aujourd'hui. Elle est reconnue depuis longtemps comme étant une ville dans laquelle il y a une âme, dans laquelle il y a quelque chose de plus que certains pourraient appeler l'humanité, d'autres la fraternité. Pour vous assurer qu'il n'y a pas de quartiers de non droit, qu'il n'y a pas de lieux dans lesquels la République ne soit pas présente. Mme MELIN, personne ici, n'est dupe. Bien sûr qu'il faut être attentif et nous le sommes. Et je peux garantir, puisque vous siégez maintenant au niveau du C.I.S.P.D., comme vous le dites, c'est une nouveauté, bien que le C.I.S.P.D. soit en place depuis de très nombreuses années, eh bien je pense que vous écouterez, comme nous le faisons nous, avec attention les interventions que ce soit celles de Mme La Préfète de Police quand elle nous fait l'honneur de venir dans ces réunions, que ce soit celles de Mme La Procureur de la République quand elle nous fait le plaisir et l'honneur de venir dans ces réunions ou bien, plus simplement, au niveau local à travers Mme La Commissaire de Police, à travers les représentants de Mme La Procureur. Cette notion que je qualifie moi un peu différente d'âme d'Aubagne qui est un peu différente peut-être de ce qui se passe ailleurs, eh bien, est complètement reconnue. Elle l'est d'une part par les chiffres de la délinquance, elle l'est, bien évidemment on ne peut jamais se contenter qu'il y ait, ne serait-ce, qu'une exaction qui soit faite, qu'un délit qui soit fait, mais en tout cas, les chiffres que nous avons, et puis on les a évoqués ici, je ne vais pas revenir fondamentalement dessus, mais – 35 % de délinquance de proximité, c'est un vrai travail de fond, c'est un vrai travail qui a été mené par les équipes de la Ville, par M. RUSCONI qui, lui, gère cette délégation et, encore une fois, là je parle des chiffres, mais bien sûr c'est parce qu'un travail en amont de prévention est fait sur ce sujet-là.

En tout cas, bienvenue dans ce C.I.S.P.D.R. Mme MELIN.

Allez-y Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : J'ai cru que vous m'appeliez Mme MELIN ! Je plaisante.

M. Le Maire : Non, je fais encore la différence entre Mme MELIN et vous-même.

Mme GIOVANNANGELI : Le sujet est grave et je ne devrais pas.

J'ai juste une remarque. Le C.I.S.P.D. qui existe depuis de nombreuses années s'appelle maintenant C.I.S.P.D.R. Sans procès d'intention de ma part, je voudrais juste souligner une chose, c'est qu'il faut faire très attention avec le terme de radicalisation parce qu'il ne

.../...

faudrait pas que les questions de prévention de la délinquance et de sécurité deviennent des questions ou culturelles ou communautaires. Parce que, force est de constater, malheureusement les lieux où il y a la plus forte délinquance et où il y a les situations les plus problématiques sont des lieux où la vie sociale est difficile et des lieux qui se sont largement paupérisés au-delà d'autres questions bien sûr qui se sont installées depuis. C'est juste pour qu'on ne stigmatise personne mais je fais confiance bien sûr et aux professionnels et aux représentants de l'Etat et à l'ensemble des représentants pour éviter cette dérive.

Merci.

M. Le Maire : Nous étions sur cette délibération. Je vous demande donc de voter pour les représentants au sein du C.I.S.P.D.R.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **07-290921** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

08-290921 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint -
Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune.

Ce Syndicat a notamment pour mission d'œuvrer à l'échelle territoriale locale pour la gestion des cours d'eau en répondant aux réglementations européennes et nationales en lien avec les inondations et les milieux aquatiques.

Les statuts du S.M.B.V.H. prévoient, pour chaque Commune, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Nous vous proposons pour la Ville d'Aubagne comme membre titulaire M. Pascal AGOSTINI, comme membre suppléant Mme Monique MOISE.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

La délibération n° **08-290921** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mme BENASSAYA-NIVET, M. GRANDJEAN, Mmes MELIN et BOUGEAREL.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

09-290921 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la modification n° 4 du P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme dit P.L.U. est un document de planification qui fixe et réglemente les orientations d'aménagement d'un territoire dans le cadre d'un projet global d'urbanisme.

Il a donc vocation à être adapté en fonction du rythme de mise en œuvre des divers projets et accompagner ainsi le développement de la ville. Ces adaptations sont encadrées par le Code de l'Urbanisme et ne doivent en aucun cas remettre en cause l'économie du document.

.../...

Le P.L.U. de la Commune approuvé en novembre 2016 a été modifié par trois fois, en décembre 2017, une fois, et octobre 2019 deux fois.

Le 13 Octobre 2020, nous, le Conseil Municipal, avons sollicité l'engagement de la présente modification n° 4. Elle a été engagée par la délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 16 Février 2021. La délibération également du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 18 Février 2021 puis le 7 Mai 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a pris un arrêté pour engager la modification n° 4 du P.L.U. de la Commune d'Aubagne.

L'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} Juin au 5 Juillet 2021 et six permanences ont été tenues par le Commissaire-enquêteur.

Un dossier technique a été tenu à la disposition des administrés au siège du Conseil de Territoire et au service de l'urbanisme de la Commune.

53 contributions ont été reçues durant cette enquête. Une grande partie de ces contributions ne concernent pas directement la modification n° 4 du P.L.U. et sont en lien avec l'élaboration du P.L.U.i., donc intercommunal, ou demeurent de portée générale.

Le Commissaire-enquêteur a donné un avis favorable à la modification du P.L.U. le 5 Août 2021, en émettant des recommandations de portée générale.

Le dossier de la modification avant enquête a donc été amendé après enquête afin de prendre en compte ces recommandations.

Le contenu de cette modification du P.L.U. reste technique puisqu'il s'agit d'adaptations ponctuelles du règlement et des documents graphiques autour de trois sujets :

Le premier, la maîtrise de certains secteurs pavillonnaires, ce sont les zones U.D., ayant subi un développement important, notamment au regard des réseaux publics avec la création d'un sous-zonage plus contraignant pour limiter la constructibilité. Par exemple, concernant l'Impasse des Moineaux, la Routes d'Eoures, la Traverse des Jourdans de façon à passer d'un U.D.4 à un U.D.5, ce qui correspond à un coefficient de constructibilité d'emprise au sol de 20 % à 12 %.

Le deuxième point concerne la mise à jour de la liste des emplacements réservés et des documents graphiques correspondants. Il s'agit majoritairement des élargissements de voies qui sont abandonnés ou réduits.

Dernier point : des modifications dans le règlement afin de faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme comme l'implantation des constructions et des piscines par rapport aux limites séparatives, également la hauteur des bâtiments dans la Zone des Paluds, les murs de soutènement.

Cette délibération a pour objet de donner un avis favorable à l'approbation de la modification n° 4 du P.L.U. d'Aubagne conduite à la demande de la commune par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci M. LEANDRE. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

.../...

M. GRANDJEAN : Juste pour dire que ça illustre un petit peu notre propos liminaire de ce Conseil Municipal.

Le 13 Octobre, on décide cette modification qui, à l'époque, était la numéro 6. Le 13 Octobre, quand on a décidé de lancer la démarche de modification, c'était la modification n° 6. Il y a peut-être un jeu, juste pour éviter une erreur matérielle, si c'était le cas, mais je n'en suis pas sûr, et ensuite, ça monte au Conseil de Territoire, ensuite ça va à la Métropole, ensuite ça revient. En fait, tout ça, c'est un millefeuille qui est bien complexe ; on a donc bien eu raison de s'interroger en début de Conseil Municipal sur cette question-là.

Par ailleurs, les modifications portaient sur le premier volet qui vise à réduire la constructibilité dans des zones qui sont un petit peu écartées du centre-ville ; elles vont dans le bon sens et dans le sens de ce que l'A.R.S. avait souligné, c'est-à-dire les problèmes d'assainissement des eaux usées dans ces zones qui ne sont pas équipées au tout à l'égout et ça nous semble donc répondre et aux enjeux environnementaux et aux besoins de la commune. On votera donc, comme on l'avait fait d'ailleurs le 13 Octobre, favorablement.

M. Le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-290921** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

10-290921 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la clause de substitution à la cession du Terrain Berlioux
signé par la C.D.C. Habitat.

Par délibérations du 17 Décembre 2019 et du 17 Juillet 2020, la Commune a décidé la cession à la Société C.D.C., C.D.C. signifie Caisse des Dépôts et Consignations, Habitat d'un terrain d'environ 13.230 m², pour la réalisation d'un programme immobilier d'environ 6.310 m² répartis en 3 résidences indépendantes de 30 à 35 logements et dont la hauteur est limitée à R+3.

Les études techniques sont en cours et une demande de permis de construire est en instruction dans les services de la Commune.

Cette délibération a pour objet d'autoriser la Société C.D.C. Habitat à se substituer dans le cadre de la promesse de cession du terrain Berlioux signée, par une société dédiée constituée spécifiquement pour cette opération et dont la C.D.C. Habitat restera majoritaire.

Cela reste une délibération technique sans incidence sur les décisions prises antérieurement par le Conseil Municipal.

Cette délibération a également fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? **M. GRANDJEAN** !

M. GRANDJEAN : Bien que cette délibération n'ait pas de conséquence sur les décisions précédentes, elle est l'occasion de rappeler notre opposition à la bétonisation du terrain

Berlioux. En Commission, il nous a été dit que ce n'était pas grave de bâtir sur cet endroit car cet espace vert n'était plus entretenu et donc n'était plus le lieu de vie qu'il devrait être. La faute à qui ? C'était un terrain municipal. Pour nous, ce terrain garde sa vocation à être le jardin de ceux qui n'en ont pas. On devrait y voir des installations sportives de proximité, des jardins partagés, des lieux de convivialité. Votre choix est différent. Vous construirez plus de 100 appartements avec quasiment aucun logement social.

Par la présente délibération, il faudrait, en plus, que nous acceptions que cette opération soit déléguée à une société « de circonstance » qui se créera quand le permis de construire sera validé et que les recours à son encontre seront purgés.

Vous ne serez pas étonnés que notre vote soit contre ce projet, contre cette délégation aveugle, contre ce choix urbanistique à contresens de l'histoire du Quartier des Passons, à contresens de la prise en compte des enjeux écologiques et à contresens des besoins sociaux en matière de logement.

M. Le Maire : D'autres interventions ?

Simplement pour répondre à M. GRANDJEAN, je ne suis pas surpris par votre intervention. Comme l'explique M. LEANDRE, c'est une délibération extrêmement technique puisque la Caisse des Dépôts et Consignations qui, au passage, comme vous dites « société de circonstance » quand elle crée une filiale à 100 %, franchement, la Caisse des Dépôts et Consignations, c'est quand même quelque chose de très sérieux et je ne vois pas qui ici pourrait dire le contraire. Quand elle crée une filiale à 100 %, c'est quand même quelque chose aussi de très sérieux mais pour des raisons qui appartiennent au monde du B.T.P. Souvent, il y a des opérations qui se font avec la création d'une société qui va porter l'opération. C'est tout à fait classique M. GRANDJEAN, il n'y a rien de nouveau sous le soleil de ce côté-là.

Je ne peux pas entendre ce que vous dites. On s'est déjà expliqué sur le sujet. Vous répétez que nous ne prenons pas en considération. Ce terrain-là était laissé à l'abandon. Certains y faisaient même des vidanges de voiture. On va réhabiliter ce terrain. On va faire des constructions. On sait très bien que, sur Aubagne, il y a besoin d'un parc résidentiel et que créer des logements pour faire en sorte que des familles aubagnaises, des enfants d'Aubagne puissent s'y installer me paraît tout à fait important. Et puis, quand vous parlez d'espaces verts, on a eu l'occasion de le dire en Conseil Municipal, je vais donc le répéter une nouvelle fois M. GRANDJEAN. J'espère que nous serons entendus ce coup-ci. A côté du terrain Berlioux, on va créer un parc qui va partir du terrain Berlioux qui va remonter jusqu'à la Maison de Quartier des Passons. Vous voyez que c'est un quartier que l'on prend en considération dans sa globalité. Vous, vous parlez d'un terrain. Nous nous parlons d'une vision de quartier. C'est peut-être aussi la différence entre nous. C'est que quand nous abordons des sujets liés au logement, liés à l'urbanisme, liés à l'aménagement, on essaie de faire les choses de manière large et c'est ce que nous faisons sur cette opération. Votre position est connue, archi connue, et elle est très politicienne si vous voyez ce que je veux dire. Et dans mes propos, « politicienne » ce n'est pas un compliment que je fais à votre encontre. Voilà.

Je vous propose de voter cette délibération.

Qui vote cette délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **10-290921** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI,

.../...

FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN. Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

M. LEANDRE, pour la délibération n° 11 !

M. LEANDRE : Merci M. Le Maire. Ce que je vous propose, c'est de coupler les délibérations 11 et 12 puisqu'elles concernent le même sujet.

11-290921 et 12-290921 - Sur les rapports de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -

**- Approbation de la Convention de Servitude ENEDIS Parcelle BL 0414 -
Lieu-dit : Les Gargues.**

**Approbation de la Convention de Servitude ENEDIS Parcelle AR 0424 -
Lieu-dit : Chemin de Riquet.**

Ce sont deux délibérations qui concernent des travaux relatifs à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Nous poursuivons ainsi notre politique visant à promouvoir l'emplissement des réseaux électriques afin d'améliorer également la qualité visuelle d'Aubagne comme nous l'avons déjà validé dernièrement sur la RN8, lors du dernier Conseil Municipal du 14 Décembre 2020, le 28 Juin 2021 nous l'avons également fait pour le Chemin des Mellets et la Traverse de la Pérussonne.

Cette délibération qui concerne la parcelle Section BL n° 0414, Lieu-dit Les Gargues, a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage de deux canalisations souterraines d'une longueur totale de 55 mètres.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Voilà pour la numéro 11.

J'enchaîne effectivement sur la numéro 12 qui concerne l'approbation de la Convention de Servitude ENEDIS Parcelle AR 0424, Lieu-dit Chemin de Riquet.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre également de servitude réelle et perpétuelle le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur de 5 mètres sous la parcelle cadastrée Section AR n°s 0424, Lieu-dit 722 Chemin de Riquet.

Ce projet de délibération a également fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Les délibérations n° **11-290921** et n° **12-290921** sont adoptées à l'UNANIMITE.

13-290921 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint -

Acquisition auprès de la SAFER de biens bâtis et non bâtis situés Camp de Lambert.

M. Le Maire, comme je l'ai dit en Commission Municipale, je suis particulièrement heureux de porter cette délibération même si je la porte, et ce sera la dernière de ce type que

je porterai puisqu'à partir de maintenant nous avons un nouvel élu en charge de l'Agriculture et de la Forêt qui devrait demain porter ce type de délibérations.

Je suis particulièrement heureux parce que c'est une délibération qui a pour objet d'approuver l'acquisition auprès de la SAFER par la Ville de biens bâtis et non bâtis totalisant 15 hectares situés Camp Lambert. Pour les Aubagnais, c'est l'ancienne propriété MAGNAN.

Je voudrais vous rappeler quelques faits.

La SAFER a acquis 17 hectares sur cette propriété MAGNAN. 2 hectares ont été revendus à l'Ecurie des Cèdres qui exploitait déjà ces terrains depuis de nombreuses années. Et 15 hectares ont donné lieu à un appel à candidatures qui a été lancé en Avril 2021. Vous connaissez tous ici l'attachement de la Ville à tout ce qui concerne le développement durable, l'agriculture, les circuits courts, tout cela a été précisé dans les assises d'écologie positive que nous avons lancées il y a maintenant 3 ans. Il était donc normal que la Ville réponde à cet appel à candidatures et nous avons appris le 22 Juillet de cette année que c'était la Ville d'Aubagne qui avait été retenue.

Alors, quel est le projet ? C'est un projet qui se divise de la façon suivante : 7 hectares vont être donnés à des agriculteurs, 3 ou 4, pour faire un certain nombre de cultures maraîchères. Tout ce qui concerne le boisé sur cette propriété sera consacré à la biodiversité, à la culture de plantes aromatiques mais aussi à l'installation de ruches. Les locaux y afférant seront pour la plupart consacrés au stockage d'engins et aussi éventuellement à un magasin de vente à la ferme. Enfin, pour ce qui concerne la bastide, ce sera pour nous un lieu d'accueil pédagogique pour tous les enfants d'Aubagne.

Cette délibération a pour objet d'approuver l'acquisition de cette propriété.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci M. Le Maire. Merci M. ROUSSET. Je note avec une satisfaction non dissimulée que vous reprenez mot pour mot tous les éléments du programme Agriculture et Alimentation que notre groupe avait présenté en 2014 et en 2020. Mais mot pour mot ! Mais par contre, ce que je peux faire aussi, c'est vous donner tous mes contacts pour accélérer les choses. J'ai là-dessus un relatif carnet d'adresses. La remarque que je voudrais vous faire et là je suis très sérieuse, c'est que vous auriez pu faire autrement. Vous auriez pu, avec la SAFER, comme cela est possible maintenant, ce n'est pas parce que la SAFER des Bouches-du-Rhône ne l'utilise pas que d'autres départements ne l'utilisent pas, vous auriez, pour les finances de la Ville, peut-être eu intérêt à faire une opération de portage, de portage des baux, avec une procédure de mise à disposition des sols de la part de la SAFER qui serait restée propriétaire ; ce sont des mises à disposition des sols avec des baux qui ne sont pas des baux ruraux, qui n'ont donc pas ces contraintes-là, et qui sont de deux fois 6 ans. Ce qui permet largement à des jeunes qui n'ont pas encore eu l'expérience mais surtout, et c'est là où c'est intéressant, permettre à certaines personnes qui ont déjà une expérience ou une vraie reconversion professionnelle, si j'ose dire, la possibilité d'exploiter des sols. Evidemment, le maraichage est l'exploitation qui se prête le mieux à ce genre de dispositifs puisque les récoltes se font une à deux fois par an et on n'a pas, comme dans l'arboriculture ou autre, à attendre deux, trois, quatre ans de voir ce que les résultats peuvent donner. D'autant plus que le lieu est absolument magique, qu'il y a un micro climat, qu'il y a même la possibilité d'avoir, par les écuries, tous les intrants nécessaires, tout est sur place, et qu'effectivement c'est un remarquable projet.

.../...

On va le soutenir. Il n'y a pas de problème. En revanche, vous auriez peut-être pu vous épargner ce million 7, vous allez devenir propriétaire, j'ose rappeler quand même que les collectivités territoriales sont les premiers propriétaires terriens de France et véritablement ce n'est pas forcément utile. Peut-être pour d'autres opérations, serait-il intéressant d'utiliser des portages et solliciter la SAFER. J'ai discuté, pas plus tard que la semaine dernière, de nombreuses heures avec la SAFER de la Drôme et la Chambre Régionale Auvergne Rhône Alpes et la Chambre d'Agriculture de la Drôme, ils ont des structures, ils ont des intermédiaires qui portent ces projets là ; c'est très efficace et ça soulage les communes.

M. Le Maire : M. ROUSSET !

M. ROUSSET : Mme MELIN, j'entends ce que vous nous dites, mais nous nous sommes inscrits dans un processus qui était le processus d'appel à candidatures de la SAFER avec un délai très restreint pour pouvoir répondre. Je voudrais d'ailleurs remercier l'ensemble des services de la Ville qui ont pu construire un dossier particulièrement riche et complet qui nous a permis d'être retenu. J'entends ce que vous dites, mais on était là dans un contexte juridique et légal contraint et on a répondu dans ces conditions-là.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Nous, nous sommes très satisfaits que la Ville investisse dans cet espace et qu'elle en devienne propriétaire. On a suffisamment, dans les années qui précèdent, dit que la vente du patrimoine et des terrains de la Ville était quelque chose qui se faisait sans contrepartie d'investissement et donc au détriment du patrimoine de la Ville, pour ne pas se satisfaire, et là c'est un bel achat et notre Commune va s'enrichir en faisant cette dépense.

Quelques éléments : d'abord, une question, c'est une opportunité, vous l'avez dit, liée à un appel à candidatures de la SAFER qui n'était pas prévisible, en tout cas au moment de l'élaboration du Budget 2021, c'était tout à fait compréhensible. On voulait poser des questions, j'imagine qu'il y a forcément déjà des éléments de réponse sur le financement de cette opération. Deuxième chose, vous vous souvenez peut-être les uns et les autres que nous avons porté lors du débat municipal l'idée de l'existence d'une ferme municipale qui serait exploitée par des fermiers municipaux. C'est-à-dire que, sur les trois ou quatre installations d'agriculteurs qui sont envisagées, nous verrions d'un bon œil que l'une des installations soit faite par des agents communaux, recrutés à cet effet, et qui pourraient être pour le coup un outil totalement maîtrisé par la Ville pour développer des actions pédagogiques mais aussi des cultures qui seraient utilisées dans nos cantines ou, peut-être, vendues de façon un petit peu spécifique pour faire découvrir de nouveaux produits ou d'anciens produits oubliés.

Ça, c'est une suggestion que nous vous faisons.

Et nous pensons que nous ne sommes évidemment pas les seuls détenteurs d'idées quant à faire vivre ce projet et qu'il serait opportun de mettre en place un groupe de pilotage qui soit constitué avec les nombreuses associations qui travaillent dans ces secteurs, avec des élus bien entendu, et vous ne serez pas étonné d'entendre notre disponibilité pour y participer. Et ce groupe de pilotage pourrait accompagner la naissance du projet mais aussi sa vie ultérieurement. Alors, en tout cas, ce sont ces propositions qu'on voulait faire pour accompagner cette délibération que l'on votera très volontiers.

M. Le Maire : M. ROUSSET !

M. ROUSSET : Je découvre votre proposition, je reviendrai vers vous pour vous en parler dans le détail.

M. Le Maire : Moi, ce que je découvre ce soir, c'est que finalement la majorité fait l'ensemble des programmes municipaux de la Gauche, de l'Extrême-Gauche, de l'Extrême-Droite, bref, de toutes les composantes. On ne peut que se féliciter de ce satisfecit général.

M. GRANDJEAN, M. ROUSSET a parlé effectivement de lieux pédagogiques ; nous réfléchissons avec les services et les élus de la majorité sur ces sujets-là. Après, sur le plan associatif, vous savez très bien que nous avons des relations avec l'ensemble des associations qui travaillent sur les milieux à la fois agricoles et autres, et que nous prenons toujours discussion, rang avec ces associations. Après, le rôle d'une majorité, c'est d'écouter dans un premier temps, mais c'est ensuite décider. Nous déciderons donc, mais votre idée de consulter, nous l'avons déjà mise en œuvre. Un satisfecit dans le satisfecit, si vous me le permettez ! Je ne boude pas, comme les élus de la majorité, nous ne boudons pas notre plaisir de voir cette délibération acceptée par tout le monde. Je vous dis avec beaucoup d'humilité, si vous aviez pris la même décision, on aurait aussi applaudi des deux mains. C'est aussi simple que cela.

Je mets donc au voix, mais ai-je besoin de le faire, je vais le faire quand même pour des raisons qui sont celles de l'administration et de la bonne gestion des délibérations.

Je mets aux voix cette délibération sur l'acquisition auprès de la SAFER de biens bâtis et non bâtis du Camp de Lambert.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **13-290921** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci Mesdames et Messieurs, merci M. ROUSSET d'avoir porté, d'avoir travaillé sur ce dossier, sur lequel, vous l'avez dit très justement, M. HERMANT va maintenant s'occuper. La passation est faite, mon Cher Matthieu. Alain a travaillé, maintenant il ne te reste plus qu'à faire pousser les graines. Voilà.

14-290921 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de l'échange foncier des parcelles AR 19 appartenant à
M. BOUROULET et M. DIBEO et la parcelle AR 560 appartenant à la
Commune d'Aubagne.

Cette délibération a pour objet d'accepter l'échange foncier entre Messieurs BOUROULET et DIBEO, propriétaires de la parcelle AR n° 19 d'une superficie de 23 m² et la Commune d'Aubagne propriétaire de la parcelle AR n° 560 d'une superficie de 31 m².

En fait, cet échange va permettre à la Commune de poursuivre l'élargissement du Chemin de Riquet et faciliter sa circulation, notamment pour les piétons et les cyclistes.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-290921** est adoptée à l'UNANIMITE.

**15-290921 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Constitution de provisions pour risque et dépréciation.**

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

Le montant de la provision correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru.

Cette délibération vise à approuver la constitution de provisions suivantes :

- D'une part, une provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de 78.000,00 euros qui correspond à un recours indemnitaire préalable en matière de marchés publics introduit à l'encontre de la Commune d'Aubagne ;
- Et un deuxième montant qui correspond à la dépréciation des actifs circulants d'un montant de 92.259,00 euros qui représente 15 % des créances de plus de deux ans encore en attente de recouvrement.

Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Juste vous dire qu'on est préoccupé par le nombre de frais judiciaires qui sont ceux qu'on retrouve dans le Compte-rendu des délégations, qu'on imagine à la lecture du Compte-rendu des délégations et qu'on retrouve, là, chiffré dans cette délibération même s'il ne s'agit que de provisions. On s'est donc renseigné, on sait que ce sont des provisions qui vont être dépensées puisque le contrat que vous aviez passé avec la Société ARPEGE et qui évinçait la Société SIGEC qui a été annulé par une décision du Tribunal Administratif du 26 Novembre 2019 et il a pu être annulé pour une petite raison. Il a été annulé car la Société ARPEGE avait gagné l'appel d'offres alors qu'elle ne répondait pas sur une des clauses obligatoires du marché. Ce sont des erreurs qu'on devrait savoir s'éviter. Ça va coûter 80.000 euros si j'en crois la hauteur de la provision. Souhaitons que ça coûte moins. C'est de l'argent public. C'est de l'argent des Aubagnais. C'est de l'argent qu'on a en moins pour le budget de fonctionnement de notre commune.

On est soucieux de cela. On voulait le dire de façon beaucoup plus anecdotique mais tout de même, je lis dans le Compte-rendu des délégations qu'il y a une personne qui a déposé plainte contre la Ville pour un accident de vélo survenu au mois de juin 2020 sur l'Avenue des Goums en traversant les rails du tramway. Il se trouve que je connais bien cette situation parce que je l'ai vécue également au mois d'octobre et que ça m'a coûté deux opérations. Je n'ai pas attaqué la Ville, peut-être soucieux des finances de la Ville, mais quand je suis passé à l'Hôpital d'Aubagne, ce qui m'a été dit : « ah ben oui, à cet endroit-là, c'est toutes les semaines ». Peut-être que, au lieu d'indemniser les gens qui se blessent, ce serait plus pertinent de faire les travaux afférents, d'autant plus que là on peut demander à la Métropole de les faire, dans cet exemple précis. On sait aussi qu'il y a beaucoup de conflits du

.../...

travail et notamment un au plus haut niveau de l'administration de la Ville, avec l'ancienne D.G.S. qui a attaqué la commune. Il y a peut-être des choses qui pourraient se passer sans passer par les tribunaux mais au bénéfice de nos finances, mais aussi de l'ambiance générale de la commune.

M. Le Maire : D'autres interventions ? M. ROUSSET, allez-y et après on passera la parole à Mme MENET !

M. ROUSSET : M. Le Maire, je me permets de répondre à M. GRANDJEAN en tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres. Je vous trouve quand même un peu de mauvaise foi M. GRANDJEAN. Quand on regarde le nombre de marchés que la Ville a passé depuis de 7 ans, c'est-à-dire la date de notre arrivée aux affaires, c'est la première affaire où effectivement on a un problème avec un marché. C'est la première fois ! Ça me donne d'ailleurs l'occasion d'intervenir parce nous avons depuis 7 ans mis en place des procédures au niveau des consultations et des appels d'offres qui fait que, dans 99,99 % des cas, tout se passe bien. Là, je vous avouerai que ce que vous ne signalez pas mais je peux dire, sans citer le nom, c'est qu'en fait on a en face de nous une société qui avait l'habitude de travailler depuis de très très nombreuses années avec la Ville d'Aubagne, avant 2014, et cette société a mal perçu le fait qu'effectivement en la mettant en concurrence sur un service que les Aubagnais attendaient, elle n'a pas été retenue, elle est en train de chercher là un certain nombre de points de détail pour nous attaquer. Mais oui, tout à fait ! C'est un point que je voudrais signaler. Vous participez depuis maintenant ce deuxième mandat aux Commissions d'Appel d'Offres. Et je pense que vous avez vu la façon dont on travaille et qu'on est dans la transparence la plus complète et qu'il arrive de temps en temps qu'il y ait des petits problèmes comme dans ce cas-là et ça ne veut pas dire que c'est l'ensemble de notre procédure, notre façon de travailler qui est remise en cause.

Voilà ce que je voulais dire M. Le Maire.

M. Le Maire : Vous faites bien de le préciser M. ROUSSET. Mme MENET peut-être !

Mme MENET : Rien de plus précis. Seulement que c'est une provision comme le nom l'indique. On verra éventuellement à la fin du recours et de ce jugement qu'est-ce que la Ville aura à dépenser pour couvrir ce qui a été demandé.

M. Le Maire : Il me semble, je ne suis pas un spécialiste mais quand même, que justement, quand on fait des provisions, c'est qu'on fait une bonne comptabilité parce que, dans le monde judiciaire dans lequel nous sommes aujourd'hui, que ce soit un recours qui est fait par une entreprise dans le cadre d'un Appel d'Offres ou d'un marché, que ce soit dans le cas d'un problème qui est un problème plutôt de type ressources humaines. Indiquer clairement dans le cadre d'un Conseil Municipal que nous faisons des provisions, c'est plutôt le signe que l'administration et notamment le Service des Finances intègre vraiment dans les chiffres de la Ville l'ensemble de ces éléments.

Alors M. ROUSSET vous a fait un rappel sur ce qui se passait avant 2014 ; je pourrais faire exactement le même rappel que lui. Voyez plutôt M. GRANDJEAN, je sais que c'est compliqué peut-être de positiver mais voyez, M. GRANDJEAN dans le fait, quand nous inscrivons des provisions que c'est un signe de bonne gestion. Voilà.

Je mets aux voix cette délibération n° 15.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **15-290921** est adoptée à l'UNANIMITE.

16-290921 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du remboursement des sommes versées au titre de la
R.O.D.P. pour l'événement ARGILLA.

Comme vous le savez, la Métropole Aix-Marseille-Provence, eu égard à la dégradation de la situation sanitaire sur le territoire, a été contrainte d'annuler la manifestation Argilla, prévue les Samedi 14 et Dimanche 15 août 2021 dans le centre-ville d'Aubagne.

Déjà, au moment de l'annulation, il y avait quand même beaucoup d'exposants qui s'étaient manifestés pour participer. 146 exposants étaient inscrits et ont bien sûr acquitté cette Redevance d'Occupation du Domaine Public par anticipation, à savoir 161,50 euros par exposant et par stand.

Par cette délibération, on va rembourser tous ces exposants qui ne sont pas venus parce que, malheureusement encore une fois, la Métropole a dû annuler cette manifestation.

Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **16-290921** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET
VILLE NUMERIQUE »

17-290921 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation de la création d'un forfait de 50 euros dans le cadre de la lutte
contre les déjections canines.

On va passer à un peu de poésie.

Investie sur les questions d'ordre sanitaire et fortement mobilisée dans le cadre de la lutte contre les déjections canines, la Ville d'Aubagne a pris deux arrêtés municipaux en février 2016 et juin 2021, ayant pour objectif de rendre obligatoire leur ramassage par toute personne accompagnée d'un chien sous peine d'amendes.

Face aux nombreuses incivilités constatées, la Commune souhaite encore renforcer son action en créant un forfait d'un montant de 50 euros visant à responsabiliser et faire participer aux frais de nettoyage des voies et espaces publics les contrevenants.

A cet effet, un Arrêté Municipal sera pris à l'issue de ce Conseil Municipal.

Dès lors, toute personne qui contreviendra aux dispositions dudit arrêté sera susceptible de s'acquitter d'une amende allant jusqu'à 500 euros correspondant, d'une part, à un montant de l'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe, en l'espèce, les déjections canines, soit jusqu'à 450 euros, et d'autre part, d'un forfait de 50 euros de contribution aux frais de nettoyage engagés par la Collectivité.

Cette délibération propose la mise en place d'un forfait de 50 euros qui pourra être recouvré au profit de la Ville d'Aubagne dans ce contexte précis.

Cette délibération vise à en approuver les termes. Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA : Merci M. Le Maire.

Cette question d'ordre sanitaire ne peut que nous convenir. En effet, de nombreux Aubagnais se plaignent du fait que notre ville est sale.

Il serait judicieux, et nous vous le proposons, d'utiliser les montants de ces forfaits pour un meilleur nettoyage des trottoirs et des rues. L'intérêt qu'on peut aussi y voir est la création d'emplois à cet effet.

On pourrait aussi faire un bilan au bout d'un an pour évaluer la somme que la Ville a encaissé et comment ce montant a-t-il été utilisé? C'est notre suggestion. Merci à vous.

M. Le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas ! On étudiera votre demande Mme BENASSAYA avec beaucoup d'intérêt.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **17-290921** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

18-290921 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire - **Approbation de la convention de partenariat du Pass Culture.**

Cette délibération propose l'adhésion au dispositif Pass Culture auquel la Ville d'Aubagne souhaite adhérer.

Ce dispositif est proposé par le Ministère de la Culture et il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée qui permet à tout bénéficiaire ou non de consulter dans son environnement immédiat les offres culturelles payantes ou gratuites.

Les bénéficiaires, dans l'année de leurs 18 ans, disposent donc d'un crédit de 300 euros qu'ils pourront télécharger et qu'ils pourront utiliser jusqu'à épuisement dans la limite de leur 20^{ème} année. Comptez donc 24 mois à la date anniversaire des 18 ans pour financer les offres des acteurs culturels de tout secteur.

Ça leur permettra d'acquérir des places et des abonnements, des biens matériels, entendez par cela des livres, des D.V.D., des disques ou des instruments de musique, de participer à des cours et ateliers, à des rencontres, à des visites, à des biens numériques. Mais alors là, la limite sera fixée à 100 euros pour l'acquisition de jeux vidéo, e-book, musique en ligne, VOD, abonnements presse en ligne. Les offres payantes ou gratuites des organismes ou équipements culturels seront proposés aux bénéficiaires via le portail « Pro Pass Culture ». Le

remboursement aux organismes offreurs est délégué à la Société par Action Simplifiée Pass Culture qui assure le suivi et le déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire.

Le montant des remboursements est défini par l'Arrêté Ministériel n° 2021-668 du 21 Mai 2021 dont les plafonds sont détaillés comme suit : 100 % jusqu'à 20.000 euros de réservation, 95 % de 20 à 40.000 euros de réservation, 92 % de 40 à 150.000 euros de réservation et 90 % au-delà de 150.000 euros de réservation.

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'approuver cette délibération qui a la vocation de faciliter l'accès à la culture et à la fréquentation des équipements culturels pour un jeune public et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la Convention de Partenariat afférente.

Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci M. AMY. Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'interventions ! C'est un vrai succès pour vous M. AMY, mais c'est surtout un vrai succès pour le Pass Culture et nous sommes tous très heureux de pouvoir voter à l'unanimité cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **18-290921** est adoptée à l'UNANIMITE.

19-290921 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Approbation de l'adhésion au projet réseau des médiateurs pour les
Pénitents Noirs.

Le Centre d'Art des Pénitents Noirs est un lieu de réception des publics les invitant à la découverte et à la sensibilisation d'expositions d'œuvres d'artistes contemporains reconnus.

Il propose aux visiteurs des médiations culturelles adaptées aux expositions qui leur sont proposées.

Au regard de la constante évolution des pratiques et innovations en matière de médiation, il est important pour nos agents de s'inscrire dans un processus de formation et de capitalisation en la matière. Le Réseau MED est une association de bénévoles qui offre des temps de rencontres, d'échanges, d'expérimentation sur des outils innovants, ainsi que de nouvelles pratiques autour de la médiation sur les arts visuels.

Ce réseau de regroupement des professionnels de la médiation est un outil intéressant de formation tout au long de l'année pour nos agents. Je vous propose d'approuver cette délibération car elle nous permettra d'adhérer à ce réseau pour un montant minime de 50 euros. Pour une formation continue, je pense pour nos agents avoir l'unanimité sur cette délibération.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Nous le verrons M. AMY. Je vais d'abord poser la question. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas ! C'est bien parti M. AMY.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. AMY, vous aviez raison, l'unanimité du Conseil Municipal.

La délibération n° **19-290921** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. AMY : Mais c'est le travail en commission qui m'a permis de prétendre à cette unanimité M. Le Maire.

20-290921 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Délibération modificative de l'approbation de l'adhésion au réseau Provence Art Contemporain.

La délibération n° 17-230321 du Conseil Municipal du 23 Mars 2021 a décidé de souscrire à l'adhésion annuelle auprès du réseau Provence Art Contemporain pour un montant de 1.500 euros. Il y a eu une coquille dans le montant de la délibération puisque le montant de cette adhésion était de 1.700 euros. On a un delta de 200 euros que nous devons réviser. Cette présente délibération vous propose de corriger et de modifier le montant de l'adhésion tout simplement.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **20-290921** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

M. Le Maire : Merci M. AMY. Nous passons à la Politique Sociale, Santé, Solidarité et Vie Associative, Séniors et c'est Mme TRIC qui va rapporter une délibération concernant l'approbation de l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et, comme c'est elle qui a énormément travaillé sur ce sujet-là, je suis heureux de l'écouter nous présenter cette délibération.

Mme TRIC, vous avez la parole.

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE, VIE ASSOCIATIVE »

21-290921 - Sur le rapport de Madame Hélène TRIC, Adjointe au Maire -
Approbation de l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Merci M. Le Maire.

La Ville d'Aubagne, dans le cadre de ses actions en faveur de ses Séniors, reste en veille active permanente pour apporter des réponses adaptées aux besoins à venir de ses administrés.

C'est pourquoi, la Commune souhaite s'engager dans la démarche initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé, l'O.M.S., au travers du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (R.F.V.A.A.) afin de bénéficier de leur expertise pour élaborer un diagnostic et mettre en œuvre les actions nécessaires pour améliorer les conditions d'épanouissement d'une population vieillissante à l'échelle du territoire.

Cette délibération propose l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés au titre de l'année 2021, pour un montant de 525 euros inscrits au Budget, et la désignation de Mme Valérie MORINIERE comme représentante de la Commune.

.../...

Tel est l'objet de la présente délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **21-290921** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. Le Maire : Merci Mme TRIC pour le beau travail que vous avez fait pour nous amener cette adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

22-290921 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation du Règlement de fonctionnement des accueils municipaux périscolaires et de loisirs.

En 2018, la Ville avait souhaité concentrer les différents règlements de fonctionnement de ces accueils en un seul règlement intérieur concernant les accueils périscolaires matin, pause méridienne et soir, les centres de loisirs mercredi et vacances scolaires, les centres de vacances de Saint-Vincent-Les-Forts, classes de découverte et séjours vacances. Cette simplification a permis une harmonisation des modalités de fonctionnement pour les familles.

Les pratiques et les besoins évoluant, une mise à jour des articles s'avère nécessaire concernant notamment :

- L'introduction d'un Espace famille pour faciliter les démarches administratives et la communication ;
- Les modalités de mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé ;
- Les modalités d'accompagnement spécifique pour les enfants à besoins particuliers.

Cette évolution repose également sur la traduction des objectifs du Projet Educatif de Territoire, qui sont l'excellence pour tous, l'ouverture au monde, le mieux vivre ensemble, l'éducation sans discrimination et l'écologie positive, notamment en matière d'inclusion et de réussite éducative. Notamment nous avons deux chargés de missions.

Ce règlement prendra effet dès le vote effectué au Conseil Municipal du 29 Septembre 2021.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci Mme AMARANTINIS. Y a-t-il des interventions ? Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA : M. Le Maire, nous souhaiterions relever deux points sur cette délibération.

Dans les faits, le périscolaire s'arrête à 18 heures. Or il est noté ici 18 heures 30. Nous voudrions juste savoir quand vous comptez prolonger d'une demi-heure ce moment après l'école. C'est le premier point.

Le second, je voudrais vous parler du paragraphe 11. Il est noté « les parents doivent rester joignables à tout moment par téléphone ». En commission, M. GRANDJEAN est intervenu

pour demander la modification de cette phrase en ajoutant « ou à défaut un représentant désigné par les parents ». Cela n'a pas été fait.

Je pense par exemple à une caissière à Auchan qui n'a pas le droit de garder son téléphone. Cela voudrait alors dire que son enfant ne peut pas manger à la cantine ?

Il est donc impossible de signer un tel contrat.

M. Le Maire : Mme AMARANTINIS peut-être pour apporter des réponses !

M. AMARANTINIS : Concernant 18 heures, c'est en raison du protocole sanitaire renforcé. Concernant l'Article 11, suite à la Commission, nous nous sommes rapprochés du Service Juridique par l'intermédiaire du Service Loisirs Vacances, la réponse qui est faite, c'est que le règlement intérieur donne le cadre référentiel afin que les parents prennent la responsabilité en tant qu'autorité parentale. Ils doivent rester joignables à tout moment. La mise en œuvre de l'item se décline via le portail familles au sein de celui-ci. Nous avons la mise en place d'un dossier enfant obligatoire au sein duquel nous avons deux référents : référent 1, référent 2, et ces mêmes référents peuvent donner aussi deux autres personnes qui peuvent être appelées.

M. Le Maire : Vous l'avez bien compris, nous avons affaire à des notions juridiques sur lesquelles il faut faire très attention. Il n'empêche que, dans les faits, les parents référents, en tout cas les représentants des parents pourront bien évidemment, par les services de la Ville, être appelés. C'est ça le sujet ici.

Mme FARDOUX : On ne comprend rien !

M. Le Maire : Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **22-290921** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme BENASSAYA-NIVET et M. GRANDJEAN.

23-290921 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de la gratuité pour les adhérents 2020 de l'Espace Arts et
Jeunesse du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2021.

En raison de la pandémie, le programme des activités 2020/2021 dispensées à l'Espace Art et Jeunesse a été dégradé à certaines périodes du calendrier. Aussi, la Ville souhaite faire un geste envers ses adhérents en leur faisant bénéficier d'une gratuité jusqu'au 31 Décembre 2021 en prolongeant la validité de l'inscription en cours. Ils pourront s'inscrire à la suite de janvier à juin pour un atelier, et ça coûtera 70 euros.

Tel est l'objet de cette délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **23-290921** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. Le Maire : Vous rapporterez donc à M. KOURICHI les résultats du vote du Conseil Municipal si vous le voulez bien Mme AMARANTINIS.

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

24-290921 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire - Approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2020-2021 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

En effet, la Région SUD a compétence sur les lycées et de ce fait se doit de permettre aux lycéens l'accès à des structures sportives de qualité pour faciliter l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Pour ce faire, elle fait donc appel aux municipalités en conventionnant avec ces dernières, afin de permettre une mutualisation.

Au regard de cela, la recette correspondante au titre de l'année scolaire 2020/2021 a été fixée à 93.819,34 euros.

Il convient donc de renouveler la convention de mise à disposition conclue entre la Ville d'Aubagne et la Région SUD pour l'année 2020/2021.

Tel est l'objet de la présente délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 24-290921 est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

25-290921 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Renouvellement de la Convention CAP'AUBAGNE.

Il y a tout juste un peu plus d'un an, le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'une convention avec le prestataire « LE CAP », c'était l'Association des Commerçants Aubagnais, Le Commerce Aubagnais de Proximité, dans le cadre d'un dispositif de « chèques cadeaux » pour le personnel à l'occasion des fêtes de Noël.

La Ville d'Aubagne, qui a à cœur de soutenir le commerce Aubagnais impacté en particulier par la crise sanitaire, propose de reconduire cette convention arrivée à échéance avec l'Association « Le CAP », renommée « CAP'AUBAGNE – Commerçants et Artisans Passionnés ».

Il s'agit donc d'offrir aux personnels de la Ville et du C.C.A.S. un chéquier-cadeau à valoir chez les commerçants Aubagnais participant à l'opération à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La délibération n° 25-290921 est adoptée à l'UNANIMITE.

26-290921 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Définition d'emplois créés au tableau des postes budgétaires.

Il s'agit d'une délibération classique.

Afin de toujours mieux répondre aux besoins et nécessités d'organisation des services, il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet d'Adjoint à la Direction

.../...

Générale des Services pour l'assister dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques favorisant la transversalité, l'animation et la coordination de l'ensemble des Directions Générales Adjointes.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette délibération propose la création et la définition d'un emploi d'Adjoint à la Direction Générale des Services.

La délibération n° **26-290921** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

VIE MUNICIPALE

27-290921 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet et 13 Octobre 2020.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Je clos donc le Conseil Municipal en félicitant une nouvelle fois les deux nouveaux élus qui nous rejoignent dans cet hémicycle et je vous salue tous en vous rappelant que nous avons prévu de nous voir le 9 Novembre prochain.

Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 20 heures.

